



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

infos-Tri



Lettre d'information du Syndicat TRI-OR NOVEMBRE 2004

SOMMAIRE

Dossier COMPOST

De la collecte des ordures ménagères à l'épandage du compost.

Bac bleu, bac vert : trier et recycler les emballages pour un meilleur compost.

Entretien avec M. Lagabrielle, agriculteur.

Bon anniversaire !

Les 11 et 12 juin 2004, le Syndicat TRI-OR a fêté ses 40ans. Retour sur cet événement.

Vous n'avez pas de bacs de tri ?
Vous venez d'emménager ?

Appelez la secrétaire
ou
les conseillers de tri

au
01 34 70 05 60



édito

La culture intensive a pour conséquence d'appauvrir et d'acidifier les sols. Un amendement organique naturel rend à la terre ses qualités

premières. Il apporte aux plantes les éléments nutritifs indispensables à leur croissance, favorise la germination et l'enracinement, aide à prévenir certaines maladies rencontrées dans le domaine agricole.

Le compost est un produit issu du traitement des déchets verts et des déchets ménagers résiduels.

Le compostage des déchets est un procédé biologique naturel très simple qui consiste à transformer la matière organique en un produit stable semblable à de l'humus. Au cours de sa maturation, le compost est hygiénisé et analysé plusieurs fois. Sa maturation est achevée au bout de trois à quatre mois. Ce produit de premier choix peut alors être mis à la disposition des agriculteurs pour l'épandage sur leurs champs.

En 1995, les 27 communes du syndicat ont décidé de se doter d'une usine de traitement unique en Europe. Depuis son inauguration en 1998, la qualité du compost qu'elle produit est excellente. Il a obtenu le label A+, conformément aux normes européennes en vigueur. Les analyses effectuées régulièrement par un laboratoire indépendant le confirment.

Dans ce processus, les ordures ménagères sont la matière première. En triant efficacement, l'ensemble des habitants des communes qui composent le Syndicat TRI-OR participe à la qualité du compost. En 1998, une organisation de collecte – bacs de tri des emballages (bacs bleus et bac verts), déchetteries, encombrants, ordures ménagères – a été mise en place afin que chaque déchet soit dirigé vers la filière de traitement adéquate.

Bien trier, contribuer à la fabrication d'un compost de qualité, c'est adopter une attitude responsable et citoyenne !

René BÉGHIN
Premier Vice-Président

LE COMPOST



1

Le compost constitue un amendement intéressant pour les sols destinés à l'agriculture.

À partir de vos ordures ménagères collectées en porte-à-porte, l'usine de traitement de Champagne-sur-Oise transforme en compost ce qui est fermentescible.

Les bouteilles en plastique et en verre ne permettent pas de produire de compost mais peuvent être recyclés, si vous les avez triés et placés dans les bacs bleus et verts prévus à cet effet.

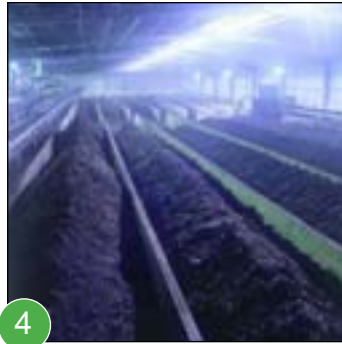
La qualité et la quantité de compost produit dépend en partie de la qualité de votre tri. Merci de trier... pour l'environnement, tout simplement !



2



3



4



5



6

- 1 Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte.
- 2 collectes par semaine dans les communes du Syndicat TRI-OR.
- 2 Les ordures ménagères sont déversées dans une fosse. Contenance maximale : 140 tonnes.
- 3 Bio Réacteur Stabilisateur : durant 72 heures, sous l'effet conjugué d'une rotation, d'une humidification et d'une aération contrôlées, les ordures ménagères s'homogénéisent et réduisent en volume en même temps que se développe une pré-fermentation.
- 4 Hall de fermentation composé de 12 couloirs aérés par le sol. Pendant 6 semaines, une roue pelleuse retourne régulièrement le compost et le fait passer d'un couloir à l'autre en générant une fermentation optimale du compost.
- 5 Compost débarrassé de ses impuretés (3 filtrations) à la sortie du hall de compostage. Les refus sont éliminés en Centre d'Enfouissement Technique.
- 6 Aire de stockage du compost. Il poursuit sa maturation pendant 3 mois.
- 7 Le compost est vendu aux agriculteurs.
- 8-12 Épandage du compost produit par le Syndicat TRI-OR.



BAC BLEU



BAC VERT

Déchets concernés

Uniquement les bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, journaux, magazines, cartons, boîtes de conserve, aérosols, barquettes et canettes métalliques.



Indésirables

Bouteilles d'huile en plastique, sacs plastique, nourriture, ordures ménagères, déchets mouillés... Tout ce qui n'apparaît pas dans la liste ci-dessus.



Déchets concernés

Uniquement les bouteilles, bocaux et pots en verre. Vider les bocaux, enlever les bouchons et colerettes.



Indésirables

Vitres, miroirs, ampoules électriques, bouchons, capsules métalliques, vaisselle, sacs plastique, ordures ménagères...

ENTRETIEN AVEC MONSIEUR LAGABRIELLE – AGRICULTEUR À MONTS (OISE)

TRI-OR : Le syndicat TRI-OR s'est donné les moyens de faire un compost de qualité. Les analyses nous montrent qu'il dépasse les exigences qualitatives imposées par les normes de Bruxelles. Qu'en pensez-vous ?

M. Lagabrielle : Je suis partisan de ce produit. Le compost fabriqué à Champagne-sur-Oise est de très bonne qualité. Occasionnellement, on y trouve des petits résidus de plastique...

TRI-OR : Qu'est-ce qui vous a décidé à utiliser le compost produit sur le site du Syndicat TRI-OR à Champagne-sur-Oise ?

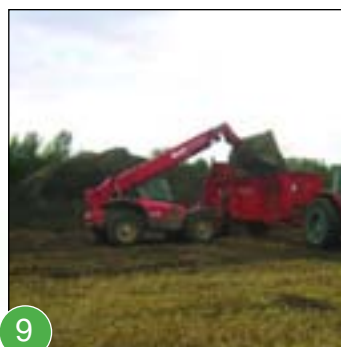
M. Lagabrielle :

La qualité des analyses de ce compost m'a intéressé et, par la suite, le prix m'a décidé. Je porte une grande attention au rapport qualité-prix.

TRI-OR : Pensez-vous qu'il serait intéressant de promouvoir ce produit auprès de certains de vos confrères qui ne le connaissent pas ou ne l'utilisent pas ?

M. Lagabrielle : Tous les agriculteurs savent que ce type de produit existe. Chacun a sa source. Le rayon d'action d'un producteur de compost est conditionné par le coût du transport. Par ailleurs, certains confrères utilisent déjà du fumier à champignon ou d'autres produits de composition différente. De nos jours, les exploitants agricoles sont tenus de respecter des principes de précaution et les niveaux technologiques requis sont élevés. Nous ne sommes pas les plus gros pollueurs de la planète.

Entretien réalisé par
R. Béghin et B. Lagrange



TRI-OR : Comparé à un autre type d'amendement, quelles qualités reconnaissez vous au compost TRI-OR ?

M. Lagabrielle : Il représente plus d'apport en matières organiques qu'un engrais classique. Cependant, travailler avec du compost à 100% n'est pas possible. Nous utilisons un complément d'azote.

TRI-OR : Quelle quantité de ce produit utilisez-vous ? Sur un même terrain, quelle est la fréquence d'épandage ?

M. Lagabrielle : Je n'ai pas encore défini les quantités, c'est la première année que je l'utilise. Le coût du transport (en tracteur) est élevé. C'est un frein. Le dosage de base est de 20 tonnes par hectare tous les trois ou quatre ans.

TRI-OR : Le compost est-il adapté à tous les types de cultures ?

M. Lagabrielle : Il convient aux sols acides, ce qui est le cas de 90% des terres de la région. Je produis du maïs, par conséquent, le sol demande beaucoup en potasse apportée par le compost.





Les 40 ans du Syndicat TRI-OR

Les 11 et 12 juin 2004, 712 personnes ont été accueillies sur le site de Champagne-sur-Oise. 307 enfants et 50 accompagnateurs ont assisté au spectacle de la troupe « Les Loupiots » sur les thèmes du tri des déchets et de l'environnement.

Cette représentation était offerte aux élèves des écoles et des collèges du territoire du Syndicat TRI-OR ayant participé au concours lancé en novembre 2003.

Le spectacle a été suivi par la remise des prix. Trois catégories ont été récompensées : « Dessine-moi le tri » (dessin sur le thème du tri, participants : CP, CE1 et CE2), « Si le tri m'était conté » (conte sur le thème du tri, participants : CM1 et CM2), « Trie et construis » (sculpture faite en emballages recyclables, participants : 6^e, 5^e, 4^e et 3^e). Les œuvres des participants étaient exposées sous un vaste barnum.

Parallèlement aux visites guidées du site, une exposition, prêtée par le Conseil Général du Val d'Oise, a permis aux visiteurs de mieux comprendre l'importance du tri dans le recyclage, « Les déchets, du tout-à-la-rue à la collecte sélective ».

Deux films d'Agnès Varda ont été projetés : « Les glaneurs et la glaneuse » (2000) et « Deux ans après » (2002). Ces documentaires s'inscrivent dans des valeurs proches de celles défendues par le Syndicat TRI-OR : recycler, valoriser les déchets pour un plus grand respect de la vie et de l'environnement.

Le Syndicat TRI-OR remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour ces deux journées portes ouvertes, les enseignants qui se sont mobilisés pour le concours, ainsi que le Centre E. Leclerc de l'Isle-Adam et les entreprises Génériss et Citec pour leurs soutiens.



Déchetterie de Champagne sur Oise

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le jeudi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02

9 h à 12 h - 14 h à 17 h

Samedi : 9 h à 17 h

Dimanche : 10 h à 15 h

ETE : du 01/03 au 31/10

9 h à 12 h - 14 h à 18 h

Samedi : 9 h à 18 h

Dimanche : 10 h à 16 h

Déchetterie de Viarmes

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le mardi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02

9 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h

Samedi : 9 h 30 à 17 h

Dimanche : 10 h à 15 h

ETE : du 01/03 au 31/10

9 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h

Samedi : 9 h 30 à 18 h

Dimanche : 10 h à 16 h